

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 17 DECEMBRE 2018**

L'AN DEUX MIL DIX HUIT, LUNDI 17 DECEMBRE À VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel Pavard, Maire.

<u>Étaient présents</u>	M. PAVARD, Mme PROVOTS, M. DESPRÉS, M. BLANCHET Mme LANGLAIS, M. LEFEUVRE M. LENFANT, Mme MOREAU-TONNELIER, Mme RACAPÉ, M. VIVIER.
<u>Absents-excuses</u>	M. DEGOULET donne pouvoir à Mme MOREAU-TONNELIER, M. THORETON donne pouvoir à M. PAVARD
<u>Absente</u>	Mme LIÈBLE
<u>Secrétaires de séance</u>	M. DESPRÉS - Mme VIEL

- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du lundi 19 novembre 2018
- Désignation du secrétaire de séance

Ordre du jour

Affaires générales

1. Rapport annuel syndicat d'Eau et rapport annuel du délégataire (Véolia eau)
2. Avis sur le schéma de distribution d'eau potable

Finances

3. Contrat de dératization
4. Dépenses d'investissement

Comptes-rendus des commissions

5. Comptes-rendus des commissions communautaires
6. Comptes-rendus des commissions municipales

Questions diverses

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 19 novembre 2018

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 19 novembre 2018 à l'unanimité des membres présents et représentés.

1. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - eau potable - année 2017 et rapport annuel d'activité du délégataire - eau potable - année 2017

A - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable année 2017

Délibération 1712201801

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en eau potable.

Ce rapport public, permet d'informer les usagers du service et est consultable en mairie.

M. le Maire présente le rapport de l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le rapport dans sa totalité à l'unanimité des membres présents et représentés.

B - Rapport annuel du délégataire (Véolia eau)

Délibération 1712201802

M. le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel d'activité du délégataire pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le rapport dans sa totalité à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Avis sur le schéma de distribution d'eau potable

Délibération 1712201803

L'article L.2224-7-1 du code général des collectivités territoriales, créé par l'article 54 de la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, pose le principe d'une compétence obligatoire des communes en matière de distribution d'eau potable. Le législateur a souhaité assortir ce principe de l'obligation d'arrêter un schéma de distribution d'eau potable en vue de délimiter le champ de la distribution d'eau potable et d'assurer une meilleure transparence des modalités de mise en œuvre du service public d'eau potable.

Le schéma de distribution établi dans le cadre de l'étude patrimoniale prévoit une délimitation autour des zones et secteurs suivants :

Pour le bourg :

- L'enveloppe urbaine actuelle
- Les zones d'urbanisation future

Dans les écarts et hameaux : les zones déjà desservies.

L'enveloppe bleue autour des canalisations représente une bande de 30 m dans laquelle le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la région de Brains/Souigné accepte de desservir les habitations futures ou existantes.

Cette disposition limite les demandes d'installations de compteurs isolés impliquant un coût du linéaire trop important. En dehors de cette bande, l'installation sera à la charge du client.

Il est demandé au Conseil municipal de donner son avis sur la décision prise par le syndicat d'eau de ne plus desservir gratuitement les habitations au-delà des 30m du réseau existant.

Sans réponse de la commune avant le 20 décembre 2018 l'avis sera considéré favorable.

Après débat, le Conseil municipal vote contre et donne un avis défavorable à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Contrat de dératisation

Délibération 1712201804

M. le Maire présente deux devis (Farago et Maine 3d) pour la dératisation de la Commune (station d'épuration, bâtiment communaux, réseaux EU-EP).

- Farago propose deux interventions annuelles avec une révision annuelle du prix pour 686 euros TTC par an.
- Maine 3d propose deux interventions annuelles et une gratuite si nécessaire avec un taux fixe sur les 3 ans pour 588 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le devis de la société Maine 3 d est retenu à l'unanimité des membres présents et représentés pour un montant de 588 euros TTC.

4. Dépenses d'investissement

Délibération 1712201805

- BLES - segilog (2051)	95.00 euros
- Requalification du centre bourg – dci environnement (2031)	1 539.00 euros

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

12. Comptes-rendus des Commissions communales

Projet éolien Maigné-Chemiré :

Ouverture enquête publique le 9 janvier 2019 pour un mois. Fin le 8 février 2019.

Permanence le mardi 15 janvier 2019 de 15 h à 17 heures et le samedi 2 février 2019 de 9h à 12h.

13. Comptes-rendus des commissions communautaires

Commission Habitat :

Mme Provots informe que la commission a entériné la gratuité du raccordement au réseau EU pour les bailleurs sociaux. La commission encourage les communes à faire appel à l'ANAH pour l'amélioration de l'habitat.

Commission Environnement :

La commission s'est réunie dernièrement à deux reprises pour faire le bilan de la gestion des déchets et préparer le budget 2019. Il est constaté une baisse de la qualité du tri sélectif de la part des administrés, entraînant des charges supplémentaires pour un second tri effectué par le prestataire. À cela s'ajoute la baisse des recettes sur les déchets valorisables et la hausse des coûts de traitement des ordures ménagères.

Compte tenu de ces éléments et l'obligation pour cette régie autonome de présenter un budget équilibré, la commission va demander une augmentation de la redevance au prochain conseil communautaire de 10%.

Commission Aménagement :

1 - Déploiement de la fibre optique.

Rappel : objectif retenu par Sarthe Numérique (SN): couverture à 100 % à horizon 2024 (au lieu de 2035 initialement). Pour sa faisabilité dans le cadre DSP (délégation de service public), SN doit mettre à disposition du DSP 40 % des prises de raccordement fibre optique du département (actuellement à fin 2018 couverture réalisée à 22 %). Lors du conseil stratégique du 13/09/2018 a été arrêté un plan de financement fondé sur la part communale du FPIC proratisé au nombre de prises par commune avec règle de retenue du montant le plus favorable pour elle :

soit pour Chemiré : FPIC 2018 = 25 384 euros

montant au prorata du nombre de prises raccordées : 18 309 euros chiffre retenu financé sur 2 années.

Effets prévus :

- couverture intégrale du territoire réalisée fin 2021 avec ouverture commerciale au plus tard fin 2022 et sollicitation des communes pour un adressage impératif pour un raccordement,
- élagage éventuellement nécessaire à faire faire par les riverains dans un délai contraint.

2 - Point sur l'avancement du projet éolien ENGIE

Le projet a été présenté au Conseil municipal de Fercé le 14 novembre dernier. Il a été souhaité l'organisation d'une consultation citoyenne mais pour l'instant peu de supports utiles à cette fin. Le Conseil municipal de Mezeray s'est prononcé le 13 décembre dernier sur le projet mais à ce jour le compte-rendu n'est pas encore que le site.

L'amendement au PLF 2019 a été adopté. Il prévoit que les communes d'implantation percevront 20 % de l'IFER (impôt forfaitaire sur les entreprises de réseau) afférent à leur territoire, avec possibilité de réduire cette part au bénéfice de l'intercommunalité.

3 - Démarche PLUI

Il a été évoqué deux possibilités d'accompagnement.

- 1- Faire appel à stagiaire(s) tels que étudiants, des propositions en ayant été reçues (universités du Maine, école polytechnique de Tours).
- 2- Recours à la Banque des Territoires (ex mairie conseils) qui assure gratuitement un accompagnement sur la réflexion PLUI.

Accompagnement en trois phases : présentation générale d'un PLUI, témoignage d'un élu d'un territoire similaire ayant un PLUI effectif, travail en ateliers sur l'élaboration d'une charte de gouvernance et la concertation. Devront être précisés en temps utiles quels élus faire participer à l'accompagnement (Maires, Vice-Présidents, membres de commission aménagement, Adjointes à l'urbanisme ?) et le format et fréquence des rencontres.

Questions diverses

- **Centre-bourg.** Le Département a accordé la subvention demandée pour la requalification du centre bourg. Le montant est de 20 000 euros.

- Demande de la fondation « 30 millions d'amis » pour que la commune se prononce sur la question de la présence ou non d'animaux dans les cirques.

3 voix pour la suppression, 5 abstentions et 4 voix pour le maintien.

- Échange avec M. Lecoq, présent dans le public. M. Lecoq demande que le compte rendu de l'entretien avec Syscom fait par M. Lenfant lui soit communiqué.

La séance est levée à 22h00.

Récapitulatif des délibérations du Conseil municipal en date du 17 décembre 2018 :

- Délibération n° 1712201801 : Rapport annuel syndicat d'eau année 2017
- Délibération n° 1712201801 : Rapport annuel du délégataire année 2017
- Délibération n° 1712201803 : Avis sur le schéma de distribution d'eau potable
- Délibération n° 1712201804 : Contrat de dératisation
- Délibération n° 1712201805 : Dépenses d'investissement

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 17 décembre 2018 :

M. Michel PAVARD	M. Miguel DEGOULET	Mme Sylvia PROVOTS	M. Mickaël DESPRÉS
	Absent excusé		
M. Roland BLANCHET	Mme Isabelle LANGLAIS	M. Armand LEFEUVRE	M. Marcel LENFANT
Mme Amandine LIÈBLE	Mme Paola MOREAU TONNELIER	Mme Renée RACAPÉ	M. Franck THORETON
Absente			Absent excusé
M. Bertrand VIVIER			